

---

## **LE RÈGLEMENT D'UNE SUCCESSION, UN FARDEAU QU'IL VAUT MIEUX CONFIER À DES EXPERTS**

**Montréal, le 18 novembre 2010** – Subir le décès d'un proche est une réalité éprouvante qui peut aussi se compliquer davantage lorsqu'on est désigné comme liquidateur de succession. Le règlement d'une succession est un processus délicat et complexe qu'un liquidateur aurait avantage à confier à des experts en la matière.

« Quand un proche se voit confier le rôle de liquidateur testamentaire ou d'exécuteur testamentaire, il considère cette nomination comme une marque de confiance importante du testateur, explique Alain Fortin, directeur principal, Trust La Laurentienne. Cependant, cette personne devra assurer que tout le processus du règlement de la succession, autant aux plans administratifs et financiers que juridiques et de la fiscalité, seront bien accomplis : peu de gens possèdent toutes ces compétences. »

C'est ainsi que le liquidateur devra notamment régler les dispositions funéraires, effectuer les diverses réclamations d'assurance-vie, rédiger l'inventaire successoral, c'est-à-dire le bilan des dettes et des actifs détenus par le défunt, préparer les déclarations de revenus et régler les avis de cotisation et également identifier et payer les dettes du défunt. Cette personne devra également obtenir les certificats autorisant la distribution aux héritiers, de même que préparer la reddition de compte et la proposition de partage. De plus le liquidateur est tenu personnellement responsable des actes et des gestes accomplis dans le cadre de son mandat.

### **L'intervention du Trust La Laurentienne peut s'avérer très avantageuse**

Les personnes qui se voient confier cette tâche auront tout avantage à mandater un Trust, ce qui les libérera d'un fardeau considérable. La liquidation sur mesure permet, en vertu d'un mandat, de confier au Trust La Laurentienne le règlement de la succession soit en effectuant toutes les tâches d'un liquidateur, soit en offrant aux clients une assistance technique sous forme de forfaits, en effectuant seulement les services requis par le liquidateur. « Le testament permet habituellement au liquidateur d'engager des experts, indique Alain Fortin. Malheureusement plusieurs liquidateurs n'utilisent pas cette possibilité et engagent leur propre responsabilité dans des fonctions difficiles et où ils n'ont pas de compétences professionnelles. »

Le règlement de succession s'inscrit dans la planification successorale, un processus offert sans frais par la Banque Laurentienne à ses clients. Les différentes tâches du règlement successoral exigent cependant des honoraires, dans une démarche qui peut permettre de réaliser des économies importantes en bout de ligne, comme en témoigne une étude de cas réalisée par le Trust La Laurentienne (disponible sur demande). Les experts en finance et en fiscalité du Trust Laurentienne pourront établir les stratégies pour régler au bénéfice des héritiers et du liquidateur certaines questions reliées entre autres aux comptes bancaires et aux redevances fiscales.

### **Le rôle du Trust La Laurentienne**

Le Trust La Laurentienne est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne qui offre des services de dépositaire et de fiduciaire aux particuliers. Son rôle couvre également tout ce qui touche aux services successoraux, tels que la planification testamentaire et les règlements de successions. En nommant Trust La Laurentienne mandataire de ses biens, un client peut bénéficier d'une expertise tant pour la gestion, l'administration que la planification fiscale. Faire appel aux services professionnels du Trust

assurera la sécurité du patrimoine dont le règlement successoral doit être accompli. Les planificateurs financiers de la Banque Laurentienne et du Trust La Laurentienne peuvent prendre en charge les nombreuses procédures imposées, et assurer que toutes les questions légales, juridiques et fiscales seront convenablement résolues.

## **À propos de la Banque Laurentienne**

La Banque Laurentienne du Canada est une institution bancaire dont les activités s'étendent à l'échelle du Canada. Elle offre à ses clientèles tout un éventail de services financiers diversifiés et se distingue grâce à l'excellence de son service et à son accessibilité. La Banque est au service des particuliers et des petites et moyennes entreprises, et elle offre également ses produits à un vaste réseau d'intermédiaires financiers indépendants par l'entremise de B2B Trust. Enfin, elle offre des services de courtage de plein exercice par l'intermédiaire de Valeurs mobilières Banque Laurentienne.

La Banque Laurentienne est solidement implantée au Québec où elle exploite le troisième plus important réseau de succursales bancaires. Ailleurs au Canada, la Banque est active dans des segments de marché spécifiques où elle détient une position de choix. La Banque Laurentienne du Canada gère un actif au bilan de plus de 23 milliards \$, de même que des actifs administrés de plus de 14 milliards \$. Fondée en 1846, elle emploie aujourd'hui plus de 3 600 personnes.

-30-

Renseignements :

**Mary-Claude Tardif**

Conseillère

Relations publiques

514 284-4500, poste 4695

[mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca](mailto:mary-claude.tardif@banquelaurentienne.ca)